7.

N.º 143 ERC.S.
-24516
Case
Fnc
22646

MOTION

DU COMTE DE MIRABEAU, SUR LES FINANCES;

Dans la Séance du 6 Novembre.

MESSIEURS,

SI les orages qu'élève l'établiſſement de notre liberté ſont inévitables, s'il ſervent peut-être à donner aux Lois conſtitutionnelles, dont nous nous occupons, un degré de ſageſſe, que le calme & le défaut d'expérience ne nous ſuggereroient pas; les déſordres qui ſe multiplient dans nos Finances ſont loin de nous offrir aucune compenſation : il en eſt même dont l'aggravation peut enfin rendre tous nos travaux inutiles; &, de ce nombre, le déſordre le plus fâcheux eſt, ſans contredit, la diſparution de notre numéraire.

Une Nation habituée à l'uſage du numéraire, une Nation que de grands malheurs ont rendu défiante ſur les moyens de le ſuppléer, ne peut pas en être privée long-temps ſans que le trouble s'introduiſe dans toutes ſes tranſactions, ſans que les efforts des individus pour les ſoutenir ne deviennent de plus en plus ruineux, & ne préparent de très-grandes calamités.

A

THE NEWBERRY LIBRARY

Elles s'approchent à grands pas ces calamités. Nous touchons à une crise redoutable ; il ne nous reste qu'à nous occuper, sans relâche & sans délai, des moyens de la diriger vers le salut de l'Etat.

Observez, Messieurs, que non-seulement le numéraire ne circule plus dans les affaires du commerce, mais encore que chacun est fortement sollicité, pour sa propre sûreté, à thésauriser, autant que ses facultés le lui permettent.

Observez que les causes qui tendent à faire sortir le numéraire du Royaume, loin de s'atténuer, deviennent chaque jour plus actives, & que cependant le service des subsistances ne peut pas se faire, ne peut pas même se concevoir sans espèces.

Observez que toutes les transactions sont maintenant forcées ; que dans la Capitale, dans les Villes de commerce, & dans nos manufactures, on est réduit aux derniers expédiens.

Observez qu'on ne fait absolument rien pour combattre la calamité de nos changes avec l'Etranger ; que les causes naturelles qui les ont si violemment tournés à notre désavantage, s'accroissent encore par les spéculations de la cupidité ; que c'est maintenant un commerce avantageux, que d'envoyer nos louis & nos écus dans les places étrangeres ; que nous ne devons pas nous flatter d'être assez régénérés ou instruits, pour que la cupidité fasse des sacrifices au bien public ; qu'il y a trop de gens qui ne veulent jamais perdre, pour que la seule théorie des

dédommagemens ne ſoit pas dans ce moment très-meurtrière pour la choſe publique.

Obſervez que les cauſes qui pourroient tendre au rétabliſſement de l'équilibre reſtent ſans effet ; que l'état de diſcrédit où les lettres-de-change ſur Paris ſont tombées, eſt tel que dans aucune place de commerce on ne peut plus les négocier.

Obſervez qu'elles ne nous arrivent plus par forme de compenſation, mais à la charge d'en faire paſſer la valeur dans le pays d'où elles ſont envoyées ; en ſorte que depuis le trop fameux ſyſtême, il ne s'eſt jamais réuni contre nous un auſſi grand nombre de cauſes, toutes tendantes à nous enlever notre numéraire.

Il eſt ſans doute des circonſtances que les hommes ne maîtriſent plus, lorſque le mouvement eſt une fois donné. Mais on a mépriſé des règles d'autant plus indiſpenſables, que l'Adminiſtration des Finances devenoit plus épineuſe ; on a oublié que le reſpect pour la foi publique conduit toujours à des remèdes plus ſûrs, à des tempéramens plus ſages que l'infidélité.

On ſemble s'être diſſimulé qu'au milieu des plus grandes cauſes de diſcrédit, une religieuſe obſervation des principes offre encore du moins les reſſources de la confiance.

Rappelez-vous, Meſſieurs, qu'à l'inſtant où vous eûtes flétri toute idée de banqueroute, j'ai deſiré que la caiſſe d'eſcompte devînt l'objet d'un travail aſſidu. Il étoit tout au moins d'une ſage politique de montrer que nous ſentions la néceſſité de ſon retour à l'ordre, & cependant

je fus éloigné, à plusieurs reprises, de la tribune ; on me força, en quelque sorte, à garder au milieu de vous le silence sur des engagemens qu'il ne pouvoit convenir sous aucun rapport de mépriser.

Qu'en est-il arrivé ? L'imprévoyance des arrêts de surséance accordés à la caisse d'escompte, en même temps qu'on lui laissoit continuer l'émission de ses billets : cette imprévoyance augmente tous les jours le désordre de nos finances.

La caisse nous inonde d'un papier-monoie de l'espèce la plus alarmante, puisque la fabrication de ce papier reste dans les mains d'une compagnie nullement comptable envers l'Etat, d'une association que rien n'empêche de chercher, dans cet incroyable abandon, les profits si souvent prédits à ses actionnaires.

Arrêtons-nous, Messieurs, un instant, sur ces funestes arrêts de surséance. On a oublié, en les accordant, que la défiance consulte toujours ; que sans cesse elle rapproche les évènemens pour les comparer ; que l'expérience nous montre par-tout la nécessité du numéraire réel pour soutenir le numéraire fictif ; qu'il n'est aucune circonstance où l'on puisse, en les séparant, faire le bien de la chose publique.

Dans quelles contrées ces vérités devoient-elles être mieux présentes à l'esprit ? qui mieux que les François ont connu les désordres auxquels on s'expose, dès que l'on détruit toute proportion entre les deux numéraires ?

Il ne faut donc pas s'étonner si les étrangers se sont alarmés dès qu'ils ont vu que nous nous exposions de nouveau aux suites de cette imprudence. Ils ne pouvoient

pas méconnoître une conformité évidente entre la banque de Law & la caiſſe d'eſcompte : la première avoit lié ſon ſort à celui de la dette publique ; la ſeconde en a fait autant.

Il ne faut pas s'étonner ſi, dans cet état de choſes, M. Necker n'a raſſuré les étrangers, un inſtant, que pour les effrayer ſans meſure. Sa réputation même s'eſt tournée contre le crédit public : en voyant un adminiſtrateur auſſi célèbre ſe ſervir de la reſſource des arrêts de ſurſéance, on a craint que toute reſſource ne fût perdue.

A la veille de ces arrêts, les créanciers étrangers balanceroient du moins l'effet de leurs craintes par celui de leurs eſpérances. Les uns étoient vendeurs, tandis que les autres étoient acheteurs. Depuis ces arrêts, tous ſont devenus vendeurs ; & comme les billets de la caiſſe d'eſcompte ſont ſans valeur pour les étrangers, il faut bien qu'ils ſe rembourſent avec nos eſpèces ; auſſi eſt-ce par eux que la ſortie de notre numéraire a commencé. Dira-t-on que nos agitations politiques euſſent produit le même effet ? Mais les orages d'une liberté naiſſante ſont-ils donc ſi extraordinaires, que, ſeuls, ils aient dû détruire tout notre crédit ? ſeroit-il impoſſible que quelque confiance fût reſtée, ſi l'on ne s'étoit pas permis des opérations qui, dans la plus profonde paix, ſeroient également deſtructives de toute confiance ?

Obſervez, Meſſieurs, que le papier-monnoie ne ſer point à la théſauriſation : c'eſt même un de ſes avantages s'il eſt poſſible qu'il en ait quelques-uns. Mais, par ce. ſeul qu'il ne ſert point à la théſauriſation, chacun

presse de s'en débarrasser dans les temps de discrédit. Il occasionne alors une plus grande recherche & des métaux précieux, comme l'unique échange propre à calmer les inquiétudes, & des traites sur l'Etranger, comme un moyen, ou d'arriver à ces métaux, ou de changer de débiteur.

Cependant, loin que les billets de la caisse d'escompte disparoissent, leur nombre s'accroît chaque jour. Chaque jour il devient plus impossible de les éviter dans toutes les transactions importantes ; chaque jour par conséquent un plus grand nombre de citoyens redoute cette fragile propriété. Ainsi, la recherche & la rareté du numéraire augmentent avec les progrès de l'inquiétude inséparable du papier-monnoie. Et jusqu'où ne vont pas les fatalités qui nous poursuivent? Quiconque veut réaliser des effets, se voit contraint à recevoir son payement en billets de caisse. S'il pouvoit facilement les convertir en argent, il mettroit cet argent en sûreté sans l'envoyer hors du Royaume. La rareté du numéraire oblige donc le spéculateur à prendre des lettres-de-change sur l'Etranger, qu'on solde avec nos espèces, & à laisser le produit de ces lettres dans le lieu où elles sont payées. C'est une suite naturelle de son opération ; le plus souvent elle n'auroit pas lieu, sans ce fâcheux intermédiaire entre les propriétés qu'on veut vendre, & l'argent dans lequel on met sa sûreté.

Voilà, Messieurs, comment la caisse d'escompte, en ajoutant au discrédit des effets publics, celui de ses propres billets, aggrave les causes qui chassent notre

numéraire hors du Royaume ; & c'eſt dans cet état de choſes que nous ſommes obligés de convertir en écus la vaiſſelle dont l'urgence du moment nous a fait implorer le ſecours.

Et qu'on ne diſe pas que je répands ici de fauſſes terreurs, que les billets de la caiſſe d'eſcompte ne s'aviliſſent point, qu'ils ſont toujours reçus pour la valeur qu'ils repréſentent.

Il eſt des pays où le pain ſe vend ſous une certaine forme ; le poids de cette forme varie ; le prix ſeul reſte toujours le même : que diriez-vous de celui qui prétendroit que, ſous ce régime, le prix du pain ne varie jamais ? Qu'importe que le billet de la caiſſe ſoit toujours reçu pour la même ſomme, ſi le rapport entre la valeur des choſes & celle du billet a changé ? Ce rapport n'eſt plus le même ; dès qu'il s'agit d'un objet un peu conſidérable, on l'obtient à meilleur marché, ſi, au lieu de payer en billets, on s'acquitte en argent. La différence eſt ſur-tout ſenſible hors de la capitale : en province on ne peut négocier qu'avec beaucoup de peines les lettres-de-change ſur Paris : elles perdent conſidérablement par l'agiot ; & pourquoi, ſi ce n'eſt parce qu'on ſait qu'elles ſeront payées en billets, dont la converſion en eſpèces ſera ou impoſſible ou coûteuſe ?

J'ignore juſqu'à quel jour les perſonnes intéreſſées au crédit des billets de la caiſſe d'eſcompte peuvent en maintenir l'uſage. Une fois altérés dans leur eſſence, une fois incapables d'être échangés à l'inſtant contre l'argent effectif qu'ils repréſentent, il eſt impoſſible que

leur diſcrédit ne s'accroiſſe ſans ceſſe ; & , dès-lors, quel avantage nous dédommageroit de ce malheur ? en eſt-il qui puiſſe nous raſſurer contre les pertes obſcures & journalières qu'un tel accident occaſionne ?

Dans les places frontières du royaume on donne cent livres ſur Paris, contre quatre-vingt-quinze en écus. Cette circonſtance porte nos eſpèces ſur la frontière, d'où elles ont bientôt franchi la limite qui nous ſépare de l'étranger.

La rareté des grains cauſe une autre extraction d'eſpèces, à laquelle on ne ſongeoit pas. Les Colonies, ci-devant approviſionnées par les ports de Bordeaux, du Havre, ne peuvent plus l'être de la même manière. Le commerce eſt contraint d'y ſuppléer par des écus. Quatre expéditions du Havre portent huit cent mille livres pour payer des farines à Philadelphie, deſtinées pour nos iſles ; d'autres expéditions ſemblables ſe préparent à Marſeille, & ne tarderont pas à épuiſer le peu d'eſpèces qui circulent dans cette ville. Les eſpèces une fois épuiſées, le commerce fera prendre des piaſtres à Cadix.

Si ces piaſtres devoient venir en France, elles en ſeront détournées ; ſi elles n'y doivent pas venir, il faudra que les écus de France ſortent par un canal quelconque pour payer ces piaſtres aux Eſpagnols.

Marſeille, fatiguée depuis long-temps par la rareté du numéraire, compte à peine dix maiſons qui ne ſoient pas dans une très-grande pénurie. Déja pluſieurs négocians ſont convenus entre eux d'ajouter dix nouveaux jours

de grace ; à ceux qui ſont en uſage, & l'on y craint à tout inſtant de voir éclater pluſieurs dérangemens.

Bordeaux manque de numéraire au point que les plus riches commerçans craignent de ſe voir dans l'impoſſibilité phyſique de payer leurs engagemens, quoique leur fortune les mette infiniment au-deſſus de leurs affaires.

A Nantes, les commerçans ont établi des billets de crédit réciproque, & acquittent ainſi leurs engagemens. Un tel moyen ne peut pas durer.

Le Havre ne s'eſt ſoutenu juſqu'ici que parce qu'il eſt eſt dans l'uſage de faire tous ſes payemens à Paris, ce qui épargne à ce port les embarras de la balance.

Les villes intérieures & manufacturières offriroient un tableau plus effrayant. Amiens n'eſt pas en état de remplir ſes engagemens pour les achats de grains faits par une ſociété patriotique.

Lyon, qui donnoit toujours des ſecours au commerce, a eu beſoin d'être aidé par les banquiers de Paris.

Genève, partageant le diſcrédit de nos fonds, ne peut faire ſes circulations qu'avec Lyon & la capitale. Cette ville éprouve la même pénurie que nous. Elle s'avance vers la néceſſité d'une ſuſpenſion totale de payemens. Cette ſuſpenſion une fois déclarée, les ſuites en ſont incalculables.

Des ſituations auſſi critiques preſſent les pas d'une grande cataſtrophe, & l'état de la capitale eſt loin d'être raſſurant.

A l'époque du premier compte rendu par M. Necker dans l'Aſſemblée Nationale, les 80 millions d'aſſignations ſuſpendues, & 150 millions d'autres aſſignations ou reſ-

criptions à longue échéance circuloient encore. L'opinion ne les soutient plus, elles sont sans cours. Celles qui avoient été renouvelées pour un an, & celles échues en Septembre ne sont pas toutes acquittées. Le refus du trésor royal de recevoir comme du comptant dans l'emprunt de 80 millions celles qui échoient en Octobre & Novembre, a complèté le discrédit de tous ces effets. Ceux qui s'en aidoient, ne le pouvant plus, seront enfin forcés de suspendre leurs payemens.

On ne peut pas sortir tout-d'un-coup 200 millions de la circulation dans des circonstances aussi critiques, sans causer une gène inexprimable ; & s'il doit en résulter des dérangemens, ils sont d'autant plus affligeans, que les propriétaires de ces effets seront contraints de suspendre leurs payemens au sein d'une richesse qu'il n'est pas même permis de croire douteuse.

Ceux-là peuvent seuls échapper à cette douloureuse nécessité, qui auront pu ramasser en espèces une somme égale à leurs engagemens.

Paris une fois bouleversé par de nombreuses suspensions, la circulation avec les provinces sera complètement arrêtée. Les suspensions de payemens s'étendront par-tout le royaume. Chacun ne verra, dans les débris qu'il pourra recueillir, que les moyens de subsister, en attendant un nouvel ordre de choses. Quand & comment se formera-t-il? Les papiers échaffaudés sur une base ruinée, seront inutilement offerts en échange ; ils ne présenteront rien qui puisse tirer de leur inaction les agens de l'industrie productive. Le numéraire, actuellement caché, & celui qui

circule encore, ne feront mis en ufage que comme les provifions dans les temps de famine ; chacun fe voyant obligé à la plus févère parcimonie, craindra de fe défaifir d'une valeur qui, par-tout & en toute conjoncture, représente du pain, auffi long-temps que tout le pain n'eft pas confommé. Et, dans une calamité auffi générale, fi le lien focial ne fe rompt pas ; fi, au défaut de la force phyfique, la force morale le maintient, ne fera-ce pas un miracle auquel perfonne ne doit ofer fe fier ?

Eft-on certain que dès-à-préfent les anxiétés de Paris fur les fubfiftances ne foient pas autant l'effet de la rareté de l'efpèce, alarmes qu'elle répand, que de ces complots fi ténébreux, fi difficiles à comprendre, fi impoffibles à démontrer, auxquels on s'obftine à les attribuer ?

Les grands approvifionnemens, à moins qu'ils n'aient été contractés au loin, & fur les reffources du crédit, ne peuvent plus fe faire facilement, dès que l'efpèce eft rare. Les fermiers ne fauroient comment employer les billets de la caiffe d'efcompte. Ces billets ne fervent pas à payer des journées de travail, & s'il faut que l'habitant de la campagne accumule pour payer fes baux, accumulera-t-il des billets ? Ce n'eft que l'argent à la main qu'on peut aller ramaffer le blé dans les campagnes, & dès-lors les avances deviennent impoffibles, fi les efpèces effectives font toujours plus difficiles à ramaffer. Il faut près de cent cinquante mille livres par jour pour l'approvifionnement du pain. Cette fomme va parcourir les campagnes ; elle ne revient jamais que lentement, & aujourd'hui quelle ne doit pas être cette lenteur, tandis que ceux qui cherchent

l'argent pour le vendre, fouillent par-tout, & donnent en échange des billets de la caiſſe d'eſcompte ?

Rapprochons maintenant de la maſſe de notre numéraire, l'effet de toutes ces cauſes qui le chaſſent, l'enfouiſſent ou le diſſipent.

Il en faut peu, ſans doute, à chaque individu pour payer ſes beſoins, lorſqu'il eſt aſſuré que la circulation le ramenera dans ſes mains toutes les fois que ſa proviſion ſera épuiſée : mais dès qu'il craint les obſtacles, il fait une proviſion d'eſpèces auſſi conſidérable que ſes facultés le lui permettent.

Or, même en admettant notre numéraire à deux milliards, ſi vous le partagez entre les chefs de famille, ou ceux qui ont à pourvoir à d'autres beſoins que les leurs, cette maſſe ne préſente que quatre cents livres pour chacun d'eux. Sur ces quatre cents livres il faut prélever le numéraire qui paſſe dans l'étranger, celui que la crainte & les ſpéculations tiennent en réſerve. Tenez compte de ces défalcations appauvriſſantes, & repréſentez-vous les eſpèces qui reſtent pour les tranſactions indiſpenſables, dès que la circulation étant ſuſpendue, elles ne peuvent plus ſe multiplier par la rapidité de leur mouvement.

Vous vous demandez ſans doute, Meſſieurs, à quoi ces obſervations doivent nous conduire ? A nous éloigner plus que jamais de la reſſource des palliatifs, à redouter les eſpérances vagues, à ne nous fier au retour d'un temps plus heureux qu'en multipliant nos efforts & nos meſures pour le faire naître, & non à tenter encore, par des reſſources uſées, à

rejeter nos embarras ſur ceux qui viendront après nous.
Nos tentatives ſeroient inutiles ; le règne des illuſions eſt paſſé ; l'expérience nous a trop appris la perfidie de tout moyen, où l'imagination ſe charge ſeule de créer les motifs de la confiance.

Si les revenus s'altèrent, que peut-on attendre d'une contribution ſur le revenu ? quelle contribution ne devient pas onéreuſe pour le grand nombre, lorſqu'il faut, pour la payer, ſe deſſaiſir de quelques eſpèces auxquelles on attache ſa ſécurité ? la rareté de l'argent a-t-elle jamais facilité le payement des impôts ?

La reſſource de la vaiſſelle pouvoit aller loin peut-être ; mais ſi le numéraire continue à ſe cacher, ou à ſortir du royaume, à quoi ſervira la vaiſſelle ?

Qu'attendre d'une caiſſe d'eſcompte qui s'exagère ſes forces & ſon utilité, qui nous inonde de billets qui s'aviliſſent, qui croit relever l'opinion qu'elle-même a détruite ? Sa véritable ſituation eſt un ſecret ; les talens de ſon adminiſtration ont été juſqu'ici fort au-deſſous de ſon entrepriſe ; on n'aperçoit que des motifs de défiance dans les volontés qui la dirigent.

On parle d'augmenter ſon fonds, ſans rendre à ſes billets leur qualité eſſentielle, celle d'être exigibles à préſentation ; &, nonobſtant la perſévérance dans un tel régime, on ſe flatte de quintupler cette augmentation des billets. Ce projet eſt une continuation de mépriſes ; il repoſeroit déja ſur une erreur, lors même que l'arrêt de ſurſéance ſeroit toléré : la faculté qu'ont les banques de répandre leurs billets en quantité triple & quadruple de leur numéraire,

eſt conſtamment ſubordonnée aux circonſtances : ſi l'on peut ſe livrer à une proportion qui multiplie le numéraire, ce n'eſt qu'en ſe tenant prêt à la diminuer dès que les eſpèces ſe reſſerrent. Hors de cette règle générale, il eſt impoſſible de ſe fier à une banque de ſecours : ſes billets ne ſont plus qu'une charge ſur le public, un impôt odieux, un feu peſtilentiel qui dévore la ſubſtance de l'Etat ; & ſi quelques gens d'affaires paroiſſent vouloir s'en contenter, c'eſt que l'art des repriſes leur eſt familier. Voyez ce qui réſulte maintenant de cette diſtribution banqueroutière de quelques ſacs d'argent que fait la caiſſe d'eſcompte, pour tempérer le fâcheux effet des arrêts de ſurſéance. On ne peut participer à cette diſtribution qu'avec de pénibles efforts. Elle s'eſt convertie en un agiotage onéreux ; on vend, à la porte de la caiſſe d'eſcompte, l'argent qu'il eſt ſi difficile d'en obtenir ; il faut perdre ſur le billet pour l'échanger contre des écus, à moins qu'on ne veuille lutter long-temps avec une foule avide ou inquiète, qui néceſſairement ſe compoſera & ſe groſſira de plus en plus des agioteurs ſur nos écus & nos louis.

Il faudra donc établir dans la Capitale une différence entre l'argent de banque, c'eſt-à-dire les billets, & l'argent effectif. Paſſe encore ſi cet impôt pouvoit retenir ou rappeler notre numéraire : mais, comme dans cet échange l'aviliſſement porte ſur les billets, il ne peut que s'accroître ſans ceſſe, & préparer un déficit qu'on voudra remplir, en propoſant de nouveau de multiplier ces bil-

lets. Sont-ce là, Meſſieurs, je vous le demande, ſont-ce là des conceptions dont il ſoit poſſible d'attendre la reſtauration de nos finances ?

L'attendrons-nous, cette reſtauration, des procédés qui rebutent ou offenſent les créanciers de l'Etat ? Que ſous les caprices du deſpotiſme l'on devienne dur, injuſte, ou tyrannique envers eux, après avoir tout employé pour les ſéduire, il ſeroit ridicule de s'en étonner : mais lorſqu'une nation a déclaré qu'elle mettoit ſes créanciers ſous la ſauve-garde de ſon honneur & de ſa loyauté, doivent-ils, outre les injuſtices, eſſuyer des bruſqueries ?

Si des circonſtances impérieuſes, ſuite de l'imprudence des engagemens, obligent à franchir les échéances, eſt-ce la faute des créanciers ? faut-il abuſer de leur impuiſſance, juſqu'à ſe diſpenſer de tous égards ? quel avantage le crédit public peut-il retirer des ruſes des mauvais payeurs ? Sont-ce des emprunts profitables à la Nation, que ces retards, où l'on n'offre pas même aux créanciers de quoi ſoulager leur attente ? eſt-ce ménager le crédit, que d'épuiſer toutes les difficultés, lorſqu'elles doivent ſe terminer par un payement ? que d'annoncer, dans des papiers publics, des payemens de rente qu'on ne fait point, où on laiſſe en ſouffrance un grand nombre de rentiers ſans les prévenir, ſans s'arranger avec eux ? Certes, ces miſérables expédiens éteignent le patriotiſme, découragent l'eſprit public, aggravent tous les autres maux.

Ce tableau, Meſſieurs, eſt loin d'être exagéré ; il me conduit à vous faire obſerver :

1°. Que s'il eſt preſſant de ſe garantir de la diſette,

il feroit heureux de pouvoir aſſurer des ſubſiſtances à la Capitale, ſans trop l'épuiſer de numéraire.

2°. Qu'il eſt urgent de s'occuper de la dette publique dans toute ſon étendue, en ſorte qu'elle n'effraie plus par ſon obſcurité, & de prendre, avec les créanciers de l'Etat, des arrangemens qui les éclairent ſur leur ſort.

3°. Qu'on ne ſauroit trop ſe hâter d'établir, ſur une baſe réelle, de ſages diſpoſitions, des diſpoſitions qui, ſans détériorer la choſe publique, ſans contraindre perſonne, ſans exalter les imaginations, conduiſent l'Etat à des temps plus propres aux rembourſemens, & qui donnent, en attendant, aux propriétaires de la dette, la faculté de faire uſage de leurs titres, chacun ſelon ſa poſition.

4°. Qu'il faut s'aſſurer d'un fonds propre à ſoutenir la force publique, juſqu'à ce que l'ordre, l'harmonie & la confiance ſoient ſolidement rétablis.

5°. Qu'en un mot, il faut faire ceſſer toutes les cauſes deſtructives de la confiance, & mettre à leur place des moyens dont l'efficacité ſe découvre aux yeux les moins exercés, & ſe ſoutienne par la ſolidité & la ſageſſe de leur propre conſtruction.

J'obſerve, à l'égard des ſubſiſtances, que nous avons dans les Etats-Unis une reſſource qui ſemble nous avoir été préparée pour les conjonctures actuelles. Ces Etats nous doivent en capital trente-quatre millions, dont dix ont été empruntés en Hollande, & cinq millions ſept cent dix mille livres d'intérêts ſeront échus au 1er. Janvier prochain.

Les

Les ſeuls intérêts ſuffiroient à payer chez eux un approviſionnement de plus de deux mois pour la ville de Paris, & le tiers du capital paieroit la ſomme néceſſaire pour rendre cet approviſionnement égal à la conſommation d'une demi-année. Ce ſecours ſoulageroit la capitale dans deux objets importans & inſéparables, le numéraire & le pain.

L'union & la concorde ſont rétablies dans ces Etats auxquels nous allons bientôt tenir par les rapports intéreſſans & féconds de la liberté. Nous avons verſé notre ſang ſur leur ſol pour leur aider à la conquérir; ils viennent de la perfectionner par l'établiſſement d'un Congrès qui mérite leur confiance.

Ils ne refuſeront pas de s'acquitter envers nous, en nous envoyant un aliment qui nous eſt abſolument néceſſaire, qui ne nous eſt rendu rare que par une difficulté qu'ils ont eux-mêmes connue, & que nous leur avons aidé à ſurmonter, ſavoir, la rareté du numéraire.

Oui, il n'y auroit qu'une impoſſibilité abſolue qui pût rendre les Etats-Unis ſourds à nos demandes, & cette impoſſibilité n'eſt nullement préſumable; elle leur ſeroit trop douloureuſe; il leur ſeroit même trop impolitique de ne pas faire de grands efforts en notre faveur, pour que nous devions héſiter de recourir à eux inceſſamment, dans la juſte eſpérance d'en obtenir des grains & des farines qui ne nous coûteroient que des quittances.

D'ailleurs, en tournant nos regards de ce côté, nous y acheterons, s'il le faut, ces denrées, mais avec moins d'argent qu'en les payant à de ſecondes mains, & par

conféquent notre extraction de numéraire pour cet objet fera moins confidérable.

Quant à la dette publique & aux dérangemens dont elle nous menace, vous obferverez, Meffieurs, qu'il eft des préparatifs qui, en tout état de caufe, font néceffaires, & qui, faits dès-à-préfent, difpoferont les efprits à la confiance & à tout ce qui peut éloigner ces dérangemens. Telles font toutes les mefures favorables à l'ordre.

Votre Comité des Finances vous a propofé de féparer la partie qui concerne la dette publique, de celle qui a pour objet les dépenfes néceffaires à tout Gouvernement. Cette féparation n'a aucun inconvénient. La dette nationale actuellement contractée eft une obligation étrangère à tous les rapports politiques, relatifs à la confervation de nos droits.

Cette mefure étoit infiniment fage. Les gens éclairés ont été étonnés de la voir, pour ainfi dire, oubliée, tandis qu'elle méritoit, à tant de titres, d'être immédiatement exécutée; car c'eft la feule qui puiffe prouver à la Nation qu'on veut enfin adopter envers elle de vrais principes de comptabilité.

Votre Comité a fenti que les fonds deftinés à payer les créanciers de l'Etat, doivent être mis à l'abri de toute incertitude, & fur-tout de cette manutention, où les Agens de la finance, fans ceffe aux expédiens, pervertiffent fans ceffe l'emlpoi des fonds, laiffent un côté en fouffrance, pour les befoins d'un autre, & fe jettent malgré eux dans le dédale ruineux des injuftices

ou des partialités. Ces désordres sont autant de justes motifs de discrédit. Les Peuples, peu certains de voir employer à la dette ce qu'on leur demande au nom de la dette, prennent & le fisc & la dette en horreur, & les créanciers de l'Etat ne se tranquillisent jamais sur aucune des mesures destinées cependant à leur sécurité. Les changemens dans le ministère des finances, la variabilité des systêmes, les relâchemens dans la comptabilité, tous ces inconvéniens d'un pouvoir exécutif chargé d'immenses détails, seront toujours des fléaux redoutables pour la confiance, si un établissement particulier n'en affranchit pas les créanciers de l'Etat.

Si la meilleure manière d'assurer le payement de la dette, & de ne pas en troubler le décroissement, importe à la Nation, la puissance exécutive ne sauroit non plus former un vœu différent; elle doit se redouter elle-même dans la disposition des deniers.

Ainsi, une caisse nationale, uniquement destinée à la dette, & dirigée sous l'inspection immédiate de la Nation, est un établissement indiqué par la nature des choses. Une fois dotée de revenus destinés au payement de la dette, c'est au pouvoir exécutif à la protéger dans la perception de ses deniers. Sa comptabilité annuelle à l'Assemblée Nationale, & les surveillans qu'elle lui donnera en assurent un emploi toujours conforme à leur destination. Nulle crainte à cet égard ne seroit raisonnable.

Que d'avantages cet établissement ne présente-t-il pas? L'ordre & l'économie dans les dépenses du Gouverne-

ment, étrangères à la dette, en ſont une ſuite immédiate ; car, ne pouvant plus changer la deſtination des revenus, il eſt impoſſible qu'on les dilapide.

Cette caiſſe devient en quelque ſorte la propriété des créanciers de l'Etat. Ils acquièrent le droit de la défendre. Ils peuvent ſuivre, pour ainſi dire, jour à jour, ſon adminiſtation, & voir proſpérer les meſures qui aſſurent leurs rembourſemens.

Avec cette caiſſe diſparoîtront toutes les objections que l'expérience a conſacrées, & qui juſqu'ici n'ont imprimé, ſur tous les plans d'amortiſſement, que le ſceau de la légèreté, ou du charlataniſme.

Il y a plus. Les créanciers de l'Etat pourront en quelque ſorte actionner la caiſſe nationale, toutes les fois qu'ils auront à s'en plaindre. Nul miniſtre, nul prépoſé, nul commis ne ſera redoutable pour eux. On ne pourra plus mettre l'Etat au rang de ces débiteurs qu'on ne peut pas contraindre, contre leſquels on n'oſe pas même murmurer. Ce changement donnera déſormais au crédit des motifs qu'il n'a encore nulle part.

Par cette caiſſe, on découvrira chaque année avec certitude les excédens qui doivent ſervir à l'extinction des capitaux. Là, pouvant toujours calculer l'action de la dette ſur les reſſources deſtinées à la payer, les Repréſentans de la Nation pourront toujours arbitrer ce qui lui convient le mieux, & par conſéquent à ſes créanciers, ou d'éteindre une portion de la dette égale à ſes excédens, ou de les faire ſervir à quelque entrepriſe, en faveur de l'induſtrie productive, plus avan-

tageuſe que l'intérêt de la dette ne ſeroit onéreux. Car n'oublions pas qu'on ne vit que de ſes revenus ; que le créancier de l'Etat eſt content, quand ſes rentes lui ſont payées avec exactitude; & que, ſi la dette eſt un mal, il ſe peut très-bien que, le mal étant fait, le remède ne conſiſte pas à le détruire le plus tôt poſſible.

Enfin, la caiſſe nationale nous donnera l'avantage d'une utile conſultation avec ceux d'entre les créanciers de l'Etat, que leur part dans la dette rend importans, ou qui peuvent en repréſenter un grand nombre.

C'eſt de leur propre affaire dont la caiſſe nationale s'occupera. Ils ne peuvent pas demander l'impoſſible, & il eſt telle diſpoſition dans laquelle leur concours ſera évidemment une ſpéculation à leur avantage. On ne peut raiſonnablement attendre d'eux ce concours, qu'en leur donnant une ſorte de caution, que les opérations de la caiſſe ſeront conſacrées entièrement à leur ſervice & à leur ſûreté.

Je ſuppoſe, pour mieux me faire entendre, qu'une caiſſe de numéraire effectif fût néceſſaire pour ſoutenir une circulation de billets ſolidement hypothéqués, & deſtinés à rembourſer toutes ces parties arriérées de la dette publique, & à mettre fin à des expédiens déſaſtreux; je ſuppoſe que la vaiſſelle fût le meilleur moyen de produire ce numéraire, peut-on douter que les créanciers de l'état, propriétaires de quelque vaiſſelle, n'euſſent intérêt, & ne le ſentiſſent, à la faire concourir à l'établiſſement de cette caiſſe ?

Il ne faut donc pas différer, Meſſieurs, l'exécution de

cette utile mesure. Il faut s'occuper sans relâche de l'organisation de la caisse nationale. Vous sentirez avec quel soin on doit y procéder, puisqu'il s'agit d'un établissement durable, d'un établissement dont les principes & les règles doivent devenir permanens & résister à toute influence ministérielle.

La caisse nationale une fois organisée deviendra votre Comité des Finances. Elle s'occupera, jour à jour, de tous les plans qui la mettront en état d'accomplir le vœu national, ce vœu qui, à la face de l'univers, a mis les créanciers de l'Etat sous la sauve-garde de la loyauté Françoise.

Que manquera-t-il dès-lors, je ne dis pas pour rendre à la Nation le crédit qu'elle mérite, elle ne l'a jamais eu, mais pour le lui donner? Le retour de la paix & du bon ordre, le rétablissement des forces de l'Empire. Vous y marchez à grand pas, Messieurs, & ne doutez point que cet établissement ne les hâte, en faisant rayonner l'espérance, & chez le peuple qu'elle garantira des coups que lui porte l'embarras des finances, & chez les créanciers de l'Etat, sur la propriété desquels sont appuyés un si grand nombre de rapports importans pour la tranquillité publique.

J'ai dit, Messieurs, que nous marchions à grands pas vers le retour de la paix & du bon ordre, vers le rétablissement des forces de l'Empire. J'en ai pour garans tous les témoignages qui nous viennent des Provinces. Leur confiance dans l'Assemblée Nationale n'est point affoiblie; elles nous rendent plus de justice qu'on ne

voudroit nous le persuader; elles placent sans cesse à côté de la lenteur de nos travaux, & des fréquentes interruptions qu'ils éprouvent, les difficultés que nous avons à surmonter. Les Provinces voient notre zèle, notre dévouement pour les vrais intérêts de la Nation, notre ferme résolution de ne pas abandonner, sans le conduire à la fin, le grand ouvrage qu'elle nous a confié, jusques à ce qu'aucun effort, qu'aucune conjuration ne puisse le renverser.

Pourquoi faut-il que de tristes mal-entendus entre l'Assemblée Nationale & les Ministres, aient donné lieu à un mémoire public dans lequel, en repoussant une responsabilité qu'ils ont mal interprétée, ils ont répandu des alarmes capables de produire les maux mêmes qu'ils exagéroient?

Étendons un voile sur ces déplorables méprises, & cherchons les moyens de mettre fin à toutes ces contradictions, qui ne cesseront de s'élever, aussi long-temps que les Ministres du Roi seront absens de l'Assemblée Nationale.

Tous les bons Citoyens soupirent après le rétablissement de la force publique; & quelle force publique parviendrons-nous à établir, si le pouvoir exécutif, & la puissance législative, se regardant comme ennemis, craignent de discuter en commun sur la chose publique.

Permettez, Messieurs, que je dirige un instant vos regards sur ce peuple, dépositaire d'un long cours d'expériences sur la liberté. Si nous faisons une constitution préférable à la leur, nous n'en ferons pas une plus généralement

aimée de toutes les claſſes d'individus dont la Nation Angloiſe eſt compoſée ; & cette rare circonſtance vaut bien de notre part quelque attention aux uſages & aux opinions de la Grande-Bretagne.

Jamais, depuis que le parlement anglois exiſte, il ne s'eſt élevé une motion qui tendît à en exclure les miniſ- du roi. Au contraire, la nation conſidère leur préſence non-ſeulement comme abſolument néceſſaire, mais comme un de ſes grands priviléges. Elle exerce ainſi ſur tous les actes du pouvoir exécutif un contrôle plus important que toute autre reſponſabilité.

Il n'y a pas un membre de l'aſſemblée qui ne puiſſe les interroger. Le miniſtre ne peut pas éviter de répondre. On lui parle tour-à-tour ; toute queſtion eſt officielle, elle a toute l'aſſemblée pour témoin ; les évaſions, les équivoques ſont jugées à l'inſtant par un grand nombre d'hommes, qui ont le droit de provoquer des réponſes plus exactes ; & ſi le miniſtre trahit la vérité, il ne peut pas éviter de ſe voir pourſuivi ſur les mots mêmes dont il s'eſt ſervi dans ſes réponſes.

Que pourroit-on oppoſer à ces avantages ? Dira-t-on que l'Aſſemblée Nationale n'a nul beſoin d'être informée par les Miniſtres ? Mais, où ſe réuniſſent d'abord les faits qui conſtituent l'expérience du Gouvernement ? N'eſt-ce pas dans les mains des agens du pouvoir exécutif ? Peut-on dire que ceux qui exécutent les Lois, n'aient rien à obſerver à ceux qui les projètent & qui les déterminent ? Les exécuteurs de toutes les tranſactions relatives à la choſe publique, tant intérieures qu'ex-

térieures, ne ſont-ils pas comme un répertoire qu'un Repréſentant actif de la Nation doit ſans ceſſe conſulter ? Et où ſe fera cette conſultationn avec plus d'avantage pour la Nation, ſi ce n'eſt en préſence de l'Aſſemblée ? Hors de l'Aſſemblée, le conſultant n'eſt plus qu'un individu auquel le miniſtre peut répondre ce qu'il veut, & même ne faire aucune réponſe. L'interrogera-t-on par décret de l'Aſſemblée ? Mais alors on s'expoſe à des lenteurs, à des délais, à des tergiverſations, à des réponſes obſcures, à la néceſſité enfin de multiplier les décrets, les chocs, les mécontentemens, pour arriver à des éclairciſſemens qui, n'étant pas donnés de bon gré, reſteront toujours incertains. Tous ces inconvéniens ſe diſſipent par la préſence des Miniſtres dans l'Aſſemblée. Quand il s'agira de rendre compte & de la perception, & de l'emploi des revenus, peut-on mettre en comparaiſon un examen fait en l'abſence du miniſtre, avec un examen qui ſera fait ſous ſes yeux ? S'il eſt abſent, chaque queſtion qu'il paroîtra néceſſaire de lui adreſſer, deviendra l'objet d'un débat; tandis que, dans l'Aſſemblée, la queſtion s'adreſſe à l'inſtant même au Miniſtre par le membre qui la conçoit. Si le Miniſtre s'embarraſſe dans ſes réponſes, s'il eſt coupable, il ne peut échapper à tant de regards fixés ſur lui ; & la crainte de cette redoutable inquiſition prévient bien mieux les malverſations que toutes les précautions dont on peut entourer un miniſtre qui n'a jamais à répondre dans l'Aſſemblée. Dira-t-on qu'on peut le mander dans l'Aſſemblée ? Mais le débat précède ; & le Miniſtre peut n'être pas mandé par la plu-

ralité, tandis que dans l'Aſſemblée il ne peut échapper à l'interrogation d'un ſeul membre.

Où les Miniſtres pourront-ils combattre avec moins de ſuccès la liberté du peuple ? où propoſeront-ils avec moins d'inconvéniens leurs obſervations ſur les actes de légiſlation ? où leurs préjugés, leurs erreurs, leur ambition ſeront-ils dévoilés avec plus d'énergie ? où contribueront-ils mieux à la ſtabilité des Décrets ? où s'engageront-ils avec plus de ſolemnité à leur exécution ? N'eſt-ce pas dans l'Aſſemblée Nationale ?

Dira-t-on que le Miniſtre aura plus d'influence dans l'Aſſemblée, que s'il n'avoit pas le droit d'y ſiéger ? On ſeroit bien en peine de le prouver. L'influence des Miniſtres, lorſqu'elle ne réſulte pas de leurs talens & de leurs vertus, tient à des manœuvres, à des ſéductions, à des corruptions ſecrettes ; & ſi quelque choſe peut en tempérer l'effet, c'eſt lorſqu'étant membres de l'Aſſemblée ils ſe trouvent ſans ceſſe ſous les yeux d'une Oppoſition qui n'a nul intérêt à les ménager.

Qu'on me diſe pourquoi nous redouterions la préſence des Miniſtres ? Craindroit-on leurs vengeances ? craindroit-on qu'ils marquaſſent eux-mêmes leurs victimes ? Mais on oublieroit que nous faiſons une Conſtitution libre, & que ſi le deſpotiſme pouvoit ſupporter des Aſſemblées Nationales permanentes, il les rempliroit d'eſpions auxquels les hommes courageux n'échapperoient pas mieux qu'à la préſence des Miniſtres. Ce ſont les Lois ſur la liberté individuelle qui nous affranchiront du deſpotiſme miniſtériel. Voilà le vrai, l'unique palladium de la liberté des ſuffrages.

Non, Meſſieurs, nous ne céderons point à des craintes frivoles, à de vains fantômes ; nous n'aurons point cette timidité ſoupçonneuſe qui ſe précipite dans les piéges, par la crainte même de les braver.

Les premiers agens du pouvoir exécutif ſont néceſſaires dans toute aſſemblée légiſlative ; ils compoſent une partie des organes de ſon intelligence. Les lois, diſcutées avec eux, en deviendront plus faciles ; leur ſanction ſera plus aſſurée, & leur exécution plus entière. Leur préſence préviendra les incidens, aſſurera notre marche, mettra plus de concert entre les deux pouvoirs auxquels le ſort de l'Empire eſt confié. Enfin, on ne nous demandera pas de ces inutiles comités, où ſe compromettent preſque toujours la dignité des Repréſentans de la Nation.

Je propoſe donc, en me réſumant, que l'Aſſemblée décrète :

1°. Que Sa Majeſté ſera ſuppliée de dépêcher inceſſamment auprès des Etats-Unis, comme envoyés extraordinaires, des perſonnes de confiance & d'une ſuffiſante capacité pour réclamer, au nom de la Nation, tous les ſecours en blés ou en farines qu'elles pourroient obtenir, tant en rembourſement des intérêts arriérés dont les Etats lui ſont redevables, qu'en acquittement d'une partie des capitaux.

2°. Que le Comité des Finances propoſeras le plutôt poſſible, à l'Aſſemblée, le plan d'une Caiſſe Nationale, qui ſera chargée dorénavant du travail des Finances, relatif à la dette publique, d'en faire ou d'en diriger les payemens,

de percevoir les revenus qui ſeront affectés à ces payemens, & en général de tout ce qui peut aſſurer le ſort des créanciers de l'Etat, affermir le crédit, diminuer graduellement la dette, & correſpondre avec les Aſſemblées Provinciales ſur toutes les entrepriſes favorables à l'induſtrie productive.

3°. Que les Miniſtres de Sa Majeſté ſeront invités à venir prendre, dans l'Aſſemblée, voix conſultative, juſqu'à ce que la Conſtitution ait fixé les règles qui ſeront ſuivies à leur égard.

A PARIS, Chez Le Jay, Libraire, rue de l'Échelle-Saint-Honoré.